

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 04-96-1904 ordonnant la fermeture des chantiers et bureaux de la Colonie pendant l'après-midi du 27 octobre 1904.

n° 04-96-1904

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 octobre 1904

Numéro JO
n° 96 du 01/11/1904

Date du numéro
1 novembre 1904

VISAS

Le gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884. Attendu qu'une fête publique est organisée pour le jeudi 27 octobre en d'honneur du passage dans la colonie des croiseurs « Infernet » « Descartes » et de l'escadron de torpilleurs qu'ils accompagnent Le conseil d'administration entendu dans sa séance du 22 octobre 1904.

TEXTE INTÉGRAL

ART. 1 – Les bureaux et chantiers de la colonie seront fermés le jeudi 27 octobre pendant l'après-midi ART. 2. — Le présent arrêté sera publié, communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Signé : P. PASCAL.